

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Bureau international



(10) Numéro de publication internationale
WO 2010/058096 A1

(43) Date de la publication internationale
27 mai 2010 (27.05.2010)

PCT

(51) Classification internationale des brevets :
F21V 33/00 (2006.01) E04B 2/74 (2006.01)
F21V 8/00 (2006.01)

d'Orves, F-92500 Rueil-Malmaison (FR). **TRUQUIN, Patrick** [FR/FR]; 6, avenue Clause Debussy, F-60300 Senlis (FR). **RIVAUD, André** [FR/FR]; 29, rue Alphonse Manseau, F-77360 Vaires-sur-Marne (FR).

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2009/001314

(74) Mandataire : **SANTARELLI**; Immeuble Innopolis A, B.P. 388, F-31314 Labège Cedex (FR).

(22) Date de dépôt international :
17 novembre 2009 (17.11.2009)

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PE, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
0806453 18 novembre 2008 (18.11.2008) FR

(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : **BPB LIMITED** [GB/GB]; Saint-Gobain House, Binley Business Park, Coventry CV3 2TT (GB).

(72) Inventeurs; et

(75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : **PEREZ, Sylvie** [FR/FR]; 17, rue de la Station, F-92600 Asnieres (FR). **BENKEMOUN, Yves** [FR/FR]; 27, rue d'Estienne

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasiens (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title : LUMINOUS PARTITION

(54) Titre : CLOISON LUMINEUSE

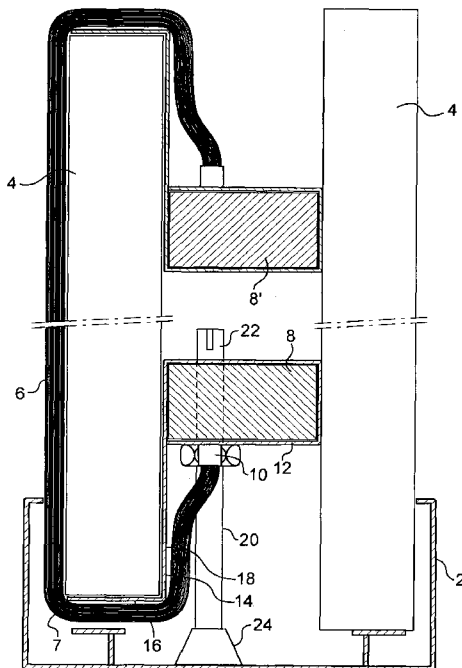


Fig. 1

(57) Abstract : This partition comprises a first facing (4) coated with a luminous fabric (6) lying in an approximately vertical plane and having a front face that receives the luminous fabric (6), a rear face opposite the front face, a lower edge and an upper edge. The luminous fabric (6) comprises optical fibres (8) lying substantially vertically on the front face of the first facing (4) and the first ends of which are folded around the lower edge of the first facing (4) towards its rear face. A module (8) houses light sources and has connection means (10) for the ends of the optical fibres (8) of the luminous fabric (6) that are folded around the lower edge of the first facing (4). The first module (8) is fastened to the first facing (4) and is supported by feet (20) extending beyond the lower edge of the first facing (4).

(57) Abrégé : Cette cloison comporte un premier parement (4) revêtu d'un tissu lumineux (6), s'étendant dans un plan sensiblement vertical et comportant une face avant recevant le tissu lumineux (6), une face arrière opposée à la face avant, un bord inférieur et un bord supérieur. Le tissu lumineux (6) comporte des fibres optiques (8) s'étendant sensiblement verticalement sur la face avant du premier parement (4) et dont des premières extrémités sont repliées autour du bord inférieur du premier parement (4) vers sa face arrière. Un boîtier (8) loge des sources lumineuses et présente des moyens de connexion (10) pour les extrémités des fibres optiques (8) du tissu lumineux (6) repliées autour du bord inférieur du premier parement (4). Le premier boîtier (8) est solidaire du premier parement (4), et est porté par des pieds (20) s'étendant au-delà du bord inférieur du premier parement (4).

WO 2010/058096 A1



TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues (règle 48.2.h)

Déclarations en vertu de la règle 4.17 :

- relative à la qualité d'inventeur (règle 4.17.iv)

Cloison lumineuse

La présente invention concerne une cloison lumineuse. Elle concerne particulièrement les moyens mis en œuvre pour le montage et la réalisation d'une telle cloison.

Il est connu d'utiliser un tissu, dit tissu lumineux, pour réaliser une source lumineuse étendue et répartie sur toute une surface, contrairement aux sources lumineuses habituelles qui sont soit ponctuelles (lampe à incandescence, lampe halogène, LED, ...) ou linéaires (tube néon, lampe halogène, ...). Un tissu lumineux et son procédé de tissage sont par exemple révélés dans le document FR-2 859 737. Le document FR-2 907 194 prévoit quant à lui le collage d'un tissu lumineux sur un support rigide.

Le problème technique à l'origine de la présente invention est de réaliser une cloison intégrant au moins une plaque lumineuse comprenant un support rigide associé à un tissu lumineux. Il s'agit ici d'intégrer un support rigide recouvert d'un tissu lumineux dans une cloison avec les contraintes existant dans le domaine du bâtiment.

À cet effet, la présente invention propose une cloison, caractérisée en ce qu'elle comporte au moins un parement revêtu d'un tissu lumineux, ledit parement étant appelé premier parement,

en ce que ledit premier parement s'étend dans un plan sensiblement vertical et comporte une face avant recevant le tissu lumineux, une face arrière opposée à la face avant, un bord inférieur et un bord supérieur,

en ce que le tissu lumineux comporte des fibres optiques s'étendant sensiblement verticalement sur la face avant du premier parement et dont des premières extrémités sont repliées autour du bord inférieur du premier parement vers sa face arrière,

en ce qu'un boîtier éventuellement ouvert, dit premier boîtier, d'une part loge des sources lumineuses et d'autre part présente des moyens de connexion pour les extrémités des fibres optiques du tissu lumineux repliées autour du bord inférieur du premier parement,

en ce que le premier boîtier est solidaire du premier parement, et

en ce que le premier boîtier est porté par des pieds s'étendant au-delà du bord inférieur du premier parement.

Les caractéristiques décrites ci-dessus permettent la réalisation d'une cloison en intégrant dans celle-ci au moins un parement lumineux. Il est possible de prévoir sur toute une cloison au choix un, deux ou plusieurs parements recouverts de tissu lumineux. Les parements lumineux peuvent se trouver sur une face de la cloison ou bien sur les deux faces de celle-ci. Les fibres optiques sont raccordées à des sources lumineuses (éventuellement une seule source lumineuse) à l'arrière du parement en étant repliées au niveau du bord inférieur du parement. Ceci permet d'avoir des parements jointifs au niveau des bords verticaux permettant ainsi de réaliser une cloison continue avec plusieurs parements disposés les uns à côté des autres comme pour les cloisons de l'art antérieur. De cette manière, la présente invention permet de s'adapter à des structures de cloisons de l'art antérieur pour la réalisation de cloisons (au moins partiellement) lumineuses. La solution proposée prévoit que des pieds portent le boîtier dans lequel se trouvent les sources lumineuses et auquel sont raccordées les extrémités des fibres optiques du tissu lumineux, ce boîtier portant lui même le parement correspondant. Ainsi ce parement ne vient pas endommager les fibres optiques repliées sous lui en venant les écraser par son propre poids.

Selon une première forme de réalisation, le premier boîtier présente une forme sensiblement parallélépipédique allongée et s'étend parallèlement au bord inférieur du premier parement.

De manière classique, une cloison présente deux parements qui se font face. La présente invention concerne ici également une cloison qui comporte un second parement faisant face au premier parement recevant le tissu lumineux. Dans une telle forme de réalisation, le premier boîtier vient avantageusement en appui sur les deux parements en faisant office d'écarteur entre les deux parements. Toutefois, dans le cas où le second parement reçoit également un tissu lumineux et porte sur sa face arrière également un boîtier contenant au moins une source lumineuse coopérant avec des fibres optiques du tissu lumineux correspondant, alors le boîtier du second parement est de préférence dimensionné et disposé de telle sorte qu'il vienne en appui contre le premier boîtier du premier parement, les deux boîtiers faisant ainsi office d'écarteur entre les deux parements.

Pour s'adapter à chaque configuration, les pieds prévus dans une cloison selon l'invention permettent un réglage en hauteur. Dans ce cas, les

moyens de réglage comportent par exemple une tige filetée et un écrou ; le premier boîtier présente avantageusement alors une face inférieure s'étendant perpendiculairement à la face arrière du premier parement duquel il est solidaire, et ladite face inférieure vient en appui sur chaque écrou.

5 Pour mieux transmettre le poids du premier parement sur les pieds, le premier boîtier est avantageusement solidaire d'une cornière présentant une première aile sur laquelle repose le bord inférieur du premier parement correspondant et une seconde aile s'étendant le long de la face arrière du premier parement correspondant, depuis son bord inférieur jusqu'au premier boîtier.

10 Pour permettre d'avoir une intensité lumineuse sensiblement uniforme sur toute la hauteur du premier parement recouvert par le tissu lumineux, les secondes extrémités des fibres optiques du tissu lumineux sont avantageusement repliées autour du bord supérieur du premier parement vers sa face arrière, et on prévoit aussi avantageusement un second boîtier éventuellement ouvert qui d'une
15 part loge des sources lumineuses et d'autre part présente des moyens de connexion pour les extrémités des fibres optiques du tissu lumineux repliées autour du bord supérieur du premier parement. Dans une telle forme de réalisation, pour une cloison comportant deux parements se faisant face, le second boîtier vient avantageusement en appui sur les deux parements en faisant
20 office d'écarteur entre les deux parements.

Les parements d'une cloison selon l'invention peuvent être montés, comme pour des cloisons de l'art antérieur, entre une lisse basse et une lisse haute.

25 Pour que le tissu ne soit pas visible lorsque les sources lumineuses sont éteintes et que la lumière puisse être diffusée lorsque les sources lumineuses sont allumées, on prévoit par exemple que le tissu lumineux est recouvert d'une couche d'un matériau translucide.

Le parement recevant un tissu lumineux peut être par exemple une plaque de plâtre.

30 Des détails et avantage de la présente invention ressortiront mieux de la description qui suit, faite en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

La figure 1 est une vue schématique de côté d'une cloison verticale sur une face de laquelle se trouve un tissu lumineux,

La figure 2 est une vue schématique de la face arrière du support montré sur la figure 1 et portant le tissu lumineux ainsi que des moyens de montage,

La figure 3 montre une variante réalisation dans laquelle les deux faces
5 de la cloison portent un tissu lumineux, et

La figure 4 est une vue correspondant à la figure 1 dans une variante de réalisation.

La figure 1 est une vue de côté d'une cloison selon la présente invention. Dans le mode de réalisation représenté, la cloison utilise des profilés
10 tels ceux connus de l'homme du métier pour réaliser des cloisons démontables. De telles cloisons sont par exemple des cloisons appelées cloisons à couvre joint et commercialisées sous la marque Clipper. La description qui suit indique de quelle manière une face d'une telle cloison peut être rendue, au moins partiellement, lumineuse.

De manière classique, une telle cloison comporte une lisse basse 2, une lisse haute non représentée, des montants verticaux non représentés ainsi que des parements 4 qui sont par exemple des plaques de plâtre connues sous l'appellation BA13.
15

Dans la forme de réalisation représentée sur le dessin, un parement 4
20 est recouvert sur une face extérieure d'un tissu lumineux 6.

Selon la forme de réalisation, les fils de trame du tissu lumineux 6 sont des fibres optiques 7. Ces dernières dépassent de la surface du tissu lumineux afin de pouvoir être raccordées chacune à une source lumineuse (non représentée). En variante, les fibres optiques pourraient être des fils de chaîne du
25 tissu lumineux.

Dans la forme de réalisation représentée, les fibres optiques 7 sont repliées en bas de la plaque de parement 4 correspondante autour de son bord inférieur et sont connectées aux sources lumineuses qui se trouvent à l'arrière du parement 4 correspondant. Les sources lumineuses sont disposées dans un
30 logement défini à l'intérieur d'un premier boîtier 8. Il s'agit par exemple de diodes électroluminescentes, connues également sous le nom de LED. Les fibres optiques 7 sont reliées par des connecteurs à écrou 10 de type connu de l'homme du métier, sur une plaque inférieure 12 du premier boîtier 8.

Le premier boîtier 8 est fixé par exemple par collage sur la face,

appelée face arrière, du parement 4 portant le tissu lumineux 6. On appelle ici face avant du parement 4 la face portant le tissu lumineux 6 et face arrière de ce parement 4 la face opposée à la face avant. Le premier boîtier 8 est par exemple réalisé à l'aide d'un profilé et éventuellement d'un couvercle. Il présente, dans une
5 forme de réalisation préférée représentée sur les dessins, une forme parallélépipédique allongée et s'étend parallèlement au bord inférieur du parement 4 correspondant.

Le premier boîtier 8 est rendu solidaire d'une cornière 14. Cette dernière comporte deux ailes : une première aile 16 sert de support au parement 4
10 et le bord inférieur de celui-ci vient reposer sur cette première aile 16. La seconde aile 18 relie quant à elle le boîtier 8 à la première aile 16 et s'étend le long de la face arrière du parement 4.

Comme représenté sur les figures, notamment la figure 2, le premier boîtier 8 est porté par des pieds 20. Chaque pied 20 comporte une tige filetée 22
15 traversant le premier boîtier 8 et une base d'appui 24. Un écrou 26 venant en appui sur la face inférieure 12 du boîtier permet aux pieds 20 de porter le premier boîtier 8. Ce dernier étant solidaire de la cornière 14 dont la première aile 16 porte le parement 4 correspondant, les pieds 20 portent ainsi l'ensemble formé par le
20 parement 4 et le premier boîtier 8 contenant les sources lumineuses. Comme on peut le voir sur les dessins, lorsque les fibres optiques 7 contournent le bord inférieur du parement 4, elles passent à l'extérieur de la cornière 14 (et non pas entre la cornière et le parement). De la sorte, le montage ainsi réalisé permet un montage libre des fibres optiques 7 sans venir les contraindre notamment par le
poids du parement 4.

25 Les pieds 20 viennent reposer par leur base 24 à l'intérieur de la lisse basse 2.

Pour alimenter les sources lumineuses se trouvant dans le premier boîtier 8, un transformateur non représenté est également prévu. Ce transformateur peut être intégré dans le premier boîtier 8 ou être placé entre les
30 deux parements 4 formant la cloison représentée. Ce transformateur doit être alimenté en énergie électrique par un fil circulant dans la lisse basse 2 par exemple.

Dans une forme de réalisation préférée, le premier boîtier 8 est dimensionné de telle sorte qu'il puisse remplir la fonction d'écarteur entre les deux

parements 4 de la cloison. Le second parement 4, ne portant pas de tissu lumineux (figure 1), vient alors en appui contre le premier boîtier 8. Ainsi, les deux parements 4 sont maintenus en position d'une part par le premier boîtier 8 et d'autre part par les lisses de la cloison.

5 En fonction de la hauteur de la cloison, et notamment de la hauteur recouverte par du tissu lumineux 6, il est avantageux d'avoir des sources lumineuses à chacune des extrémités des fibres optiques 7. Dans ce cas, comme représenté sur la figure 1, on prévoit en partie haute du parement 4 de disposer également des sources lumineuses. Ces dernières sont disposées dans un
10 second boîtier 8' similaire au boîtier 8. Il est optionnel en partie haute d'associer ce second boîtier 8' à une cornière telle la cornière 14. L'emploi d'une telle cornière peut toutefois être envisagé en partie haute du parement 4 concerné comme représenté sur la figure 1.

Ainsi, les fibres optiques 7 du tissu lumineux 6 sont alimentées en
15 lumière à la fois par le haut et par le bas. Ceci permet d'avoir une répartition sensiblement uniforme de la lumière sur toute la surface du tissu en supprimant les atténuations qui pourraient apparaître aux extrémités des fibres optiques éloignées des sources lumineuses.

La présence d'un second boîtier 8' en partie haute de la cloison permet
20 de réaliser également un écarteur entre les deux parements 4 dans la partie supérieure de la cloison réalisée.

La figure 3 montre à échelle agrandie le bas d'une autre cloison selon l'invention. Par rapport à la cloison des figures 1 et 2, cette cloison comporte deux faces au moins partiellement revêtues de tissu lumineux. On retrouve alors pour
25 réaliser la cloison d'une part une structure comprenant notamment la lisse 2 montrée sur la figure 3 et d'autre part deux ensembles formant chacun un complexe comprenant un parement 4, un tissu lumineux 6 ainsi que les éléments permettant le montage de ce parement 4 recouvert au moins partiellement du tissu lumineux, tels notamment un premier boîtier 8 et des pieds 20.

30 Chacun des deux ensembles reprend les caractéristiques décrites ci-dessus pour une cloison ne comprenant qu'une face au moins partiellement recouverte d'un tissu lumineux. Comme il ressort de la figure 3, la seule différence qui apparaît concerne le premier boîtier 8. Ce dernier est ici de taille réduite par rapport à la forme de réalisation de la figure 1. Pour que le boîtier 8 conserve sa

fonction d'écarteur entre les deux parements 4, son épaisseur est divisée par deux. Deux premiers boîtiers viennent ici côte à côte pour former un écarteur entre les parements 4. Le premier boîtier 8 reprend ainsi ici toutes ses fonctions de la forme de réalisation de la figure 1.

5 La figure 4 montre une variante de réalisation du montage de la figure 1. Sur cette figure 1, le tissu lumineux 6 est par exemple collé sur la face avant du parement 4 correspondant. Dans la forme de réalisation selon la figure 4, le tissu lumineux 6 est tendu sur cette face avant. Il est maintenu tendu à l'aide de deux pincettes 28 qui viennent chacune enserrer soit le bord supérieur, soit le bord
10 inférieur du parement en venant pincer le tissu lumineux 6 sur le parement 4. Chaque pince 28 se présente sous la forme d'une pièce profilée comportant une base et deux bras élastiques. La pince 28 est telle que la distance entre les branches au repos est inférieure à l'épaisseur du parement augmentée de l'épaisseur du tissu lumineux et des fibres optiques repliées. Pour mettre la pince
15 28 en place, les branches sont écartées, puis la pince est positionnée. Lorsqu'on relâche les branches, la pince 28 vient maintenir le tissu lumineux sur la face avant du parement grâce à l'élasticité des branches.

Dans les diverses formes de réalisation évoquées plus haut, le tissu lumineux 6 peut former une grande surface lumineuse répartie sur toute la face
20 avant 4. Dans certains cas, seule une partie du tissu lumineux sera éclairée lorsque les sources lumineuses sont allumées. En effet, il peut être envisagé de ne faire apparaître de la lumière que sur une partie du tissu lumineux pour représenter un dessin, un logo, une indication, Dans ce dernier cas, pour rendre le motif destiné à être éclairé invisible lorsque les sources lumineuses sont
25 éteintes, il est proposé de recouvrir le tissu lumineux 6 d'une couche translucide. Il peut par exemple s'agir d'une couche d'un papier dont la couleur correspond par exemple à la couleur du tissu lumineux. Il peut également s'agir d'une feuille en matière synthétique réalisée dans un matériau diffusant la lumière. D'autres matériaux peuvent être envisagés comme par exemple un tissu fin.

30 Les différentes formes de réalisation décrites ci-dessus permettent d'adapter à une cloison d'un type connu un textile lumineux. La solution proposée ci-dessus s'intègre en effet dans un système d'ossature "classique" d'une cloison. L'adaptation est donc aisément réalisable et son prix de revient est limité.

L'utilisation d'un tel système permet également d'avoir un ensemble

démontable qui permet de réaliser l'entretien des composants se trouvant à l'intérieur de la cloison, entre les parements 4.

Le montage proposé plus haut permet de ne pas dégrader les fibres optiques en évitant de les contraindre mécaniquement, notamment par le poids
5 d'un parement.

Le boîtier utilisé en partie basse pour accueillir les sources lumineuses permet également d'une part de porter le parement correspondant et d'autre part de réaliser l'écartement avec un autre parement formant la cloison. En partie haute, le profilé logeant les sources lumineuses sert également à maintenir
10 l'écartement entre les parements de la cloison.

La présente invention ne se limite pas à la forme de réalisation et à ses variantes décrites ci-dessus à titre d'exemples non limitatifs. Elle concerne également toutes les variantes de réalisation à portée de l'homme du métier dans le cadre des revendications ci-après.

Ainsi, on ne sortirait pas du cadre de l'invention en utilisant un tissu lumineux d'un type différent de celui décrit plus haut. Le support pour ce tissu peut être également différent d'une plaque de plâtre. Tout support rigide apte à être intégré dans la réalisation d'une cloison, et tel par exemple un panneau mélaminé, pourrait également convenir.
15

La description faite ci-dessus est adaptée plus particulièrement à une ossature de cloison commercialisée sous la marque Clipper. Toutefois, l'invention peut s'appliquer également à d'autres ossatures, et de préférence à des ossatures pour cloisons démontables et/ou amovibles.
20

REVENDICATIONS

1. Cloison, caractérisée en ce qu'elle comporte au moins un parement (4) revêtu d'un tissu lumineux (6), ledit parement (4) étant appelé premier parement (4),

5 en ce que ledit premier parement (4) s'étend dans un plan sensiblement vertical et comporte une face avant recevant le tissu lumineux (6), une face arrière opposée à la face avant, un bord inférieur et un bord supérieur,

en ce que le tissu lumineux (6) comporte des fibres optiques (7) s'étendant sensiblement verticalement sur la face avant du premier parement (4) et dont des premières extrémités sont repliées autour du bord inférieur du premier
10 parement (4) vers sa face arrière,

en ce qu'un boîtier (8) éventuellement ouvert, dit premier boîtier, d'une part loge des sources lumineuses et d'autre part présente des moyens de connexion (10) pour les extrémités des fibres optiques (8) du tissu lumineux (6)
15 repliées autour du bord inférieur du premier parement (4),

en ce que le premier boîtier (8) est solidaire du premier parement (4), et

en ce que le premier boîtier (8) est porté par des pieds (20) s'étendant au-delà du bord inférieur du premier parement (4).

2. Cloison selon la revendication 1, caractérisée en ce que le premier
20 boîtier (8) présente une forme sensiblement parallélépipédique allongée et s'étend parallèlement au bord inférieur du premier parement (4).

3. Cloison selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce qu'elle comporte un second parement (4) faisant face au premier parement (4) recevant le tissu lumineux (6), et en ce que le premier boîtier (8) vient en appui sur
25 les deux parements (4) en faisant office d'écarteur entre les deux parements (4).

4. Cloison selon la revendication 3, caractérisée en ce que le second parement reçoit également un tissu lumineux et porte sur sa face arrière également un boîtier contenant au moins une source lumineuse coopérant avec des fibres optiques du tissu lumineux correspondant, et en ce que le boîtier du
30 second parement est dimensionné et est disposé de telle sorte qu'il vienne en appui contre le premier boîtier (8) du premier parement, les deux boîtiers faisant ainsi office d'écarteur entre les deux parements (4).

5. Cloison selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que les pieds (20) permettent un réglage en hauteur.

6. Cloison selon la revendication 5, caractérisée en ce que chaque pied (20) comporte une tige filetée (22) et un écrou (26), en ce que le premier boîtier (8) présente une face inférieure (12) s'étendant perpendiculairement à la face arrière du premier parement (4) duquel il est solidaire, et en ce que ladite face inférieure (12) vient en appui sur chaque écrou (26).

7. Cloison selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que le premier boîtier (8) est solidaire d'une cornière (14) présentant une première aile (16) sur laquelle repose le bord inférieur du premier parement (4) correspondant et une seconde aile (18) s'étendant le long de la face arrière du premier parement (4) correspondant, depuis son bord inférieur jusqu'au premier boîtier (8).

8. Cloison selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que en ce que les secondes extrémités des fibres optiques (7) du tissu lumineux sont repliées autour du bord supérieur du premier parement (4) vers sa face arrière, et en ce qu'un boîtier dit boîtier supérieur éventuellement ouvert d'une part loge des sources lumineuses et d'autre part présente des moyens de connexion pour les extrémités des fibres optiques du tissu lumineux repliées autour du bord supérieur du premier parement (4).

9. Cloison selon les revendications 3 et 8, caractérisée en ce que le boîtier supérieur vient en appui sur les deux parements (4) en faisant office d'écarteur entre les deux parements (4).

10. Cloison selon l'une des revendications 3, 4 ou 9, caractérisée en ce que les parements (4) sont montés entre une lisse basse (2) et une lisse haute.

11. Cloison selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisée en ce que le tissu lumineux (6) est recouvert d'une couche d'un matériau translucide.

12. Cloison selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisée en ce que le support rigide associé à un tissu lumineux est une plaque de plâtre.

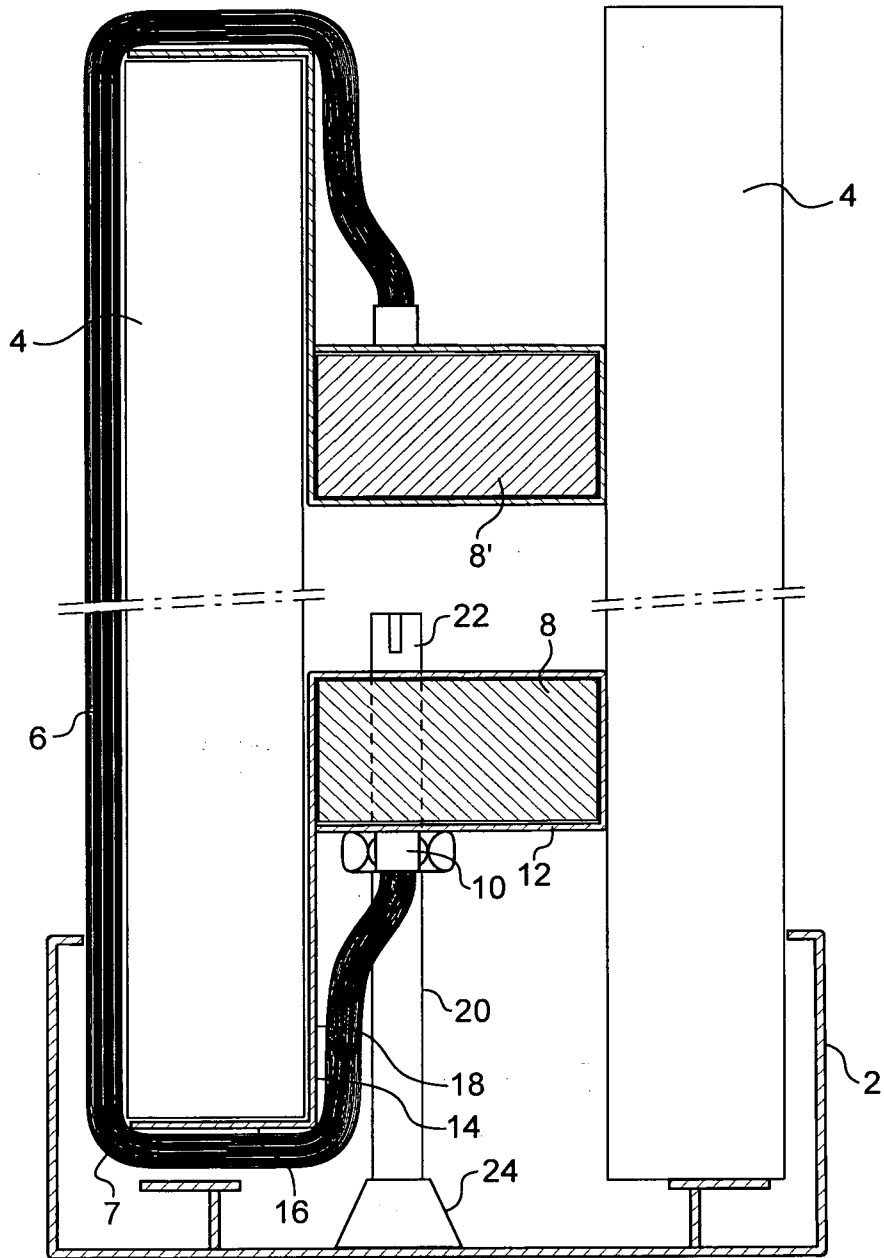


Fig. 1

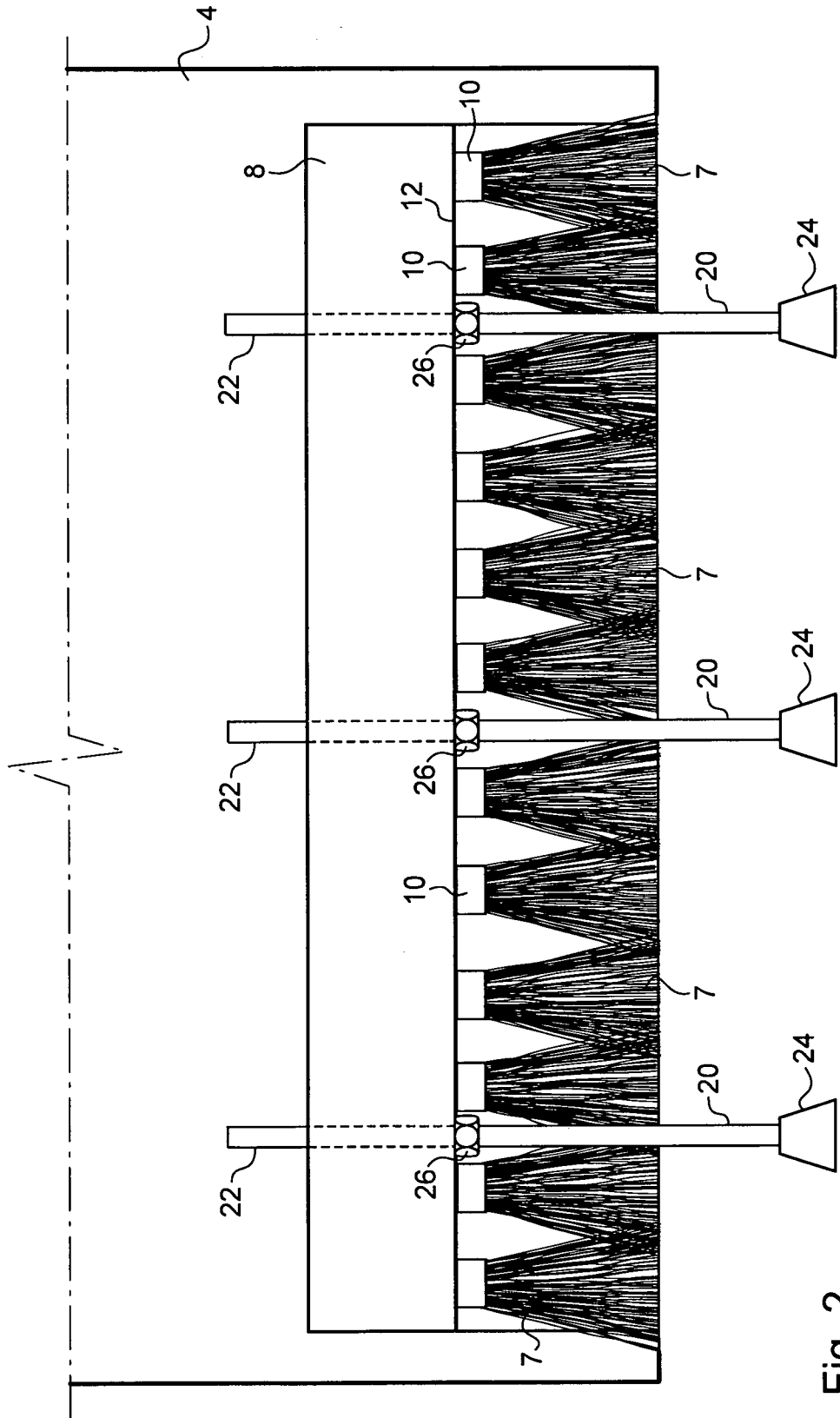


Fig. 2

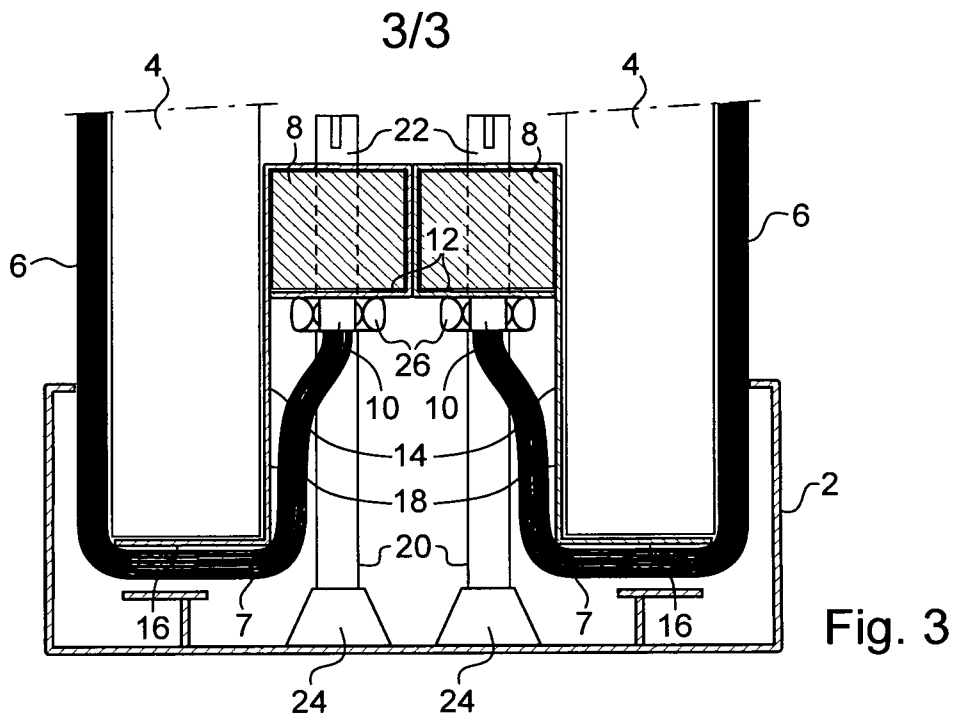


Fig. 3

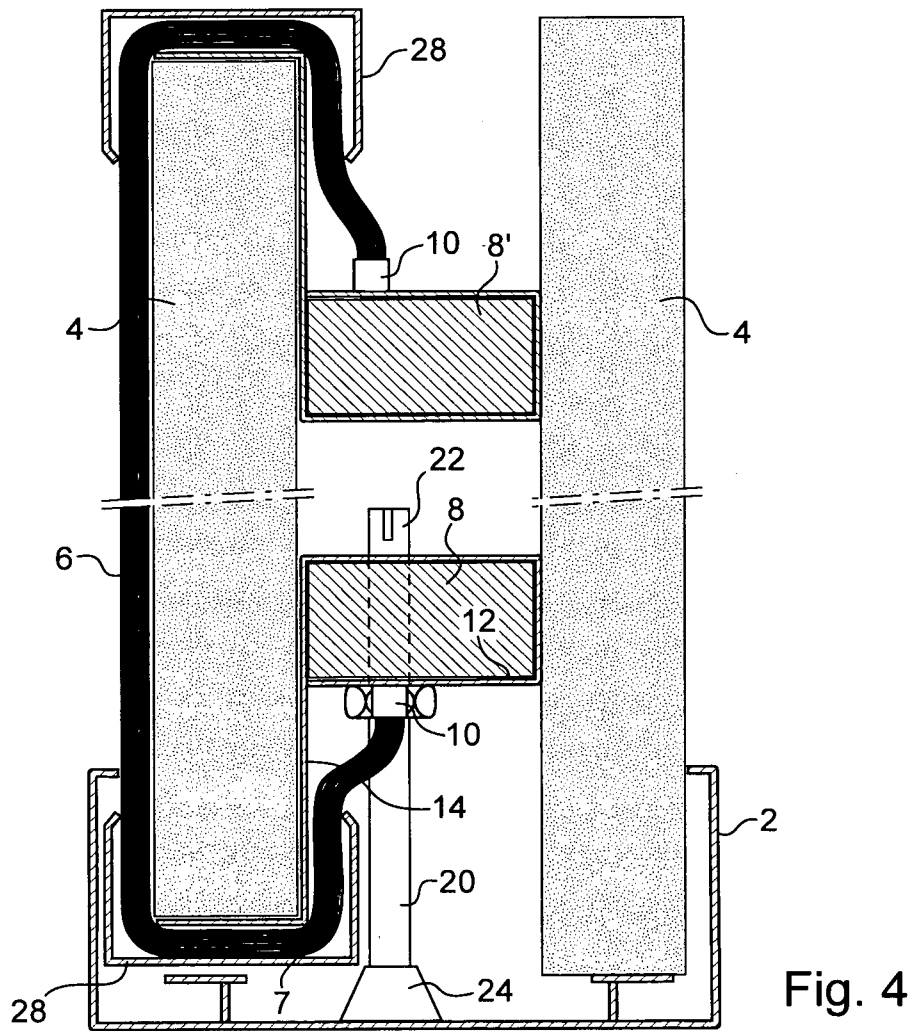


Fig. 4

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No

PCT/FR2009/001314

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER

INV. F21V33/00 F21V8/00 E04B2/74

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)

F21V E04B D03D

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	US 5 038 534 A (POLLOCK GORDON J [US]) 13 August 1991 (1991-08-13) column 7, line 54 - line 64 figures 2,6,10	1
A	US 4 234 907 A (DANIEL MAURICE) 18 November 1980 (1980-11-18) column 1, line 30 - line 39 figures 1,3	1
A	US 2004/047142 A1 (GOSLEE DANIEL LEE [US]) 11 March 2004 (2004-03-11) paragraph [0001] - paragraph [0006] figures	1
A	US 3 638 387 A (LICKLITER ROBERT PAUL ET AL) 1 February 1972 (1972-02-01) figure 6	1
	----- -/--	

 Further documents are listed in the continuation of Box C. See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance

"E" earlier document but published on or after the international filing date

"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)

"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means

"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention

"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone

"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.

"&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

15 March 2010

Date of mailing of the international search report

23/03/2010

Name and mailing address of the ISA/

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Kloppenburger, Martin

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2009/001314

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	US 4 391 073 A (MOLLENKOPF LLOYD C ET AL) 5 July 1983 (1983-07-05) figure 7 -----	1
A	US 4 852 317 A (SCHIABELLO ANTONINO [AU] ET AL) 1 August 1989 (1989-08-01) figure 9 -----	1

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2009/001314

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US 5038534	A	13-08-1991	NONE	
US 4234907	A	18-11-1980	NONE	
US 2004047142	A1	11-03-2004	NONE	
US 3638387	A	01-02-1972	NONE	
US 4391073	A	05-07-1983	NONE	
US 4852317	A	01-08-1989	GB 2197894 A NZ 222442 A	02-06-1988 28-05-1991

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°
PCT/FR2009/001314

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
INV. F21V33/00 F21V8/00 E04B2/74

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
F21V E04B D03D

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)
EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US 5 038 534 A (POLLOCK GORDON J [US]) 13 août 1991 (1991-08-13) colonne 7, ligne 54 - ligne 64 figures 2,6,10	1
A	US 4 234 907 A (DANIEL MAURICE) 18 novembre 1980 (1980-11-18) colonne 1, ligne 30 - ligne 39 figures 1,3	1
A	US 2004/047142 A1 (GOSLEE DANIEL LEE [US]) 11 mars 2004 (2004-03-11) alinéa [0001] - alinéa [0006] figures	1
A	US 3 638 387 A (LICKLITER ROBERT PAUL ET AL) 1 février 1972 (1972-02-01) figure 6	1
	-/--	

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

"P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

"&" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

15 mars 2010

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

23/03/2010

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040,
Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Kloppenburger, Martin

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2009/001314

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US 4 391 073 A (MOLLENKOPF LLOYD C ET AL) 5 juillet 1983 (1983-07-05) figure 7 -----	1
A	US 4 852 317 A (SCHIABELLO ANTONINO [AU] ET AL) 1 août 1989 (1989-08-01) figure 9 -----	1

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2009/001314

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5038534	A	13-08-1991	AUCUN	
US 4234907	A	18-11-1980	AUCUN	
US 2004047142	A1	11-03-2004	AUCUN	
US 3638387	A	01-02-1972	AUCUN	
US 4391073	A	05-07-1983	AUCUN	
US 4852317	A	01-08-1989	GB 2197894 A NZ 222442 A	02-06-1988 28-05-1991